



Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 19 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf février, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Francis JOURON, Maire.

Etaient présents : Francis JOURON, Dominique GUILLEMIN, Jean-Claude KOHN, Albert Richard NICOLLE, Alain BODET, Amélie DEPRez, Aurélie NICOLLE, Benoît HUMBERT, Bruno NICOLLE, Patrick NICKELAUS.

Etaient excusés : Fabrice MICHEL donnant procuration à Benoît HUMBERT, Stéphane DEVAUX.

Etaient absents : Claude HUGUIN.

Secrétaire de séance : Patrick NICKELAUS.

❖ **Compte rendu de la Commission Télédistribution**

En l'absence du Président de la Commission suite à un imprévu, le compte-rendu est reporté au prochain Conseil Municipal.

Une réunion aura lieu le jeudi 25 février 2021, en présence du technicien de Télé Meuse afin de faire un point sur les différents dysfonctionnements ayant affectés la Commune récemment et de chercher les meilleures solutions pour y remédier.

❖ **Demande de Subvention pour la réfection de la tombe d'un soldat mort pour la France**

Un administré de Trémont s'est aperçu de la présence d'une tombe, sur la Commune de Combles, appartenant à un soldat mort pour la France durant la Première Guerre Mondiale, Jules Gaston JOLIET.

La tombe ayant besoin d'être restaurée, le Souvenir Français, par son Président Monsieur Michel PARISOT, a contacté une entreprise pouvant réaliser la réhabilitation. Le coût total s'élève à 360 €, le Souvenir Français a déjà participé à hauteur de 100 € et demande si le Conseil Municipal de Combles pourrait également participer.

⇒ **Délibération n° 8/2021 – Subvention pour la réfection de la tombe d'un soldat mort pour la France**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 180 € au Souvenir Français afin de participer à la réfection de la tombe du soldat Jules Gaston JOLIER Mort pour la France.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

❖ **Demande de Subvention pour projet humanitaire au Vietnam**

Quatre étudiantes en ergothérapie à l'Institut de Formation d'Ergothérapie (IFE) d'Assas ont présenté leur projet humanitaire au Vietnam au sein de l'association Enfance Partenariat Vietnam.

Lors de leur séjour elles souhaiteraient s'impliquer auprès des enfants en situation de handicap, notamment l'autisme, en mettant en place une salle sensorielle permettant de stimuler les enfants autistes à l'aide de jeux éducatifs, jeux d'éveil et créatifs, ...

Une cagnotte en ligne a été ouverte sur helloasso.

⇒ **Délibération n° 9/2021 – Subvention pour projet humanitaire**

Après présentation du projet humanitaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Enfance Partenariat Vietnam afin de soutenir le projet humanitaire des étudiantes de l'IFE.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

❖ **Transfert de la compétence PLU**

Par courrier du 21 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération indique que le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'un transfert volontaire de compétence le 18 décembre dernier. À l'issue d'un délai de 3 mois, le 18 mars 2021, la Communauté deviendra compétence et pourra lancer le projet.

Il est donc demandé aux Communes ayant refusé précédemment le transfert de la compétence de délibérer à nouveau, avant le 18 mars 2021, si elles souhaitent maintenir leur opposition.

Lors du Conseil Municipal du 16 Octobre dernier, la Commune de Combles s'était opposée au transfert de la compétence PLU.

Délibération n° 10/2021 – PLUI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune ne dispose pas de PLU et est soumise au SCoT, après en avoir de nouveau débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir son refus d'adhérer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

❖ **Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire à la Présidente de la Communauté d'Agglomération.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération refuse la prise de compétence des pouvoirs de police spéciale de l'habitat et des aires d'accueil des gens de voyage par arrêté du 12 février 2021.

❖ **Centre de loisirs été 2021**

Dans un mail du 19 février, le Délégué Général pour la Ligue de l'Enseignement interroge Monsieur le Maire quant à la réouverture du centre de loisirs pour l'été 2021.

Le Conseil Municipal est d'accord pour une réouverture du centre de loisirs en juillet 2021. Un rendez-vous sera pris avec le Délégué Général afin de discuter des différentes modalités : directeur/directrice, animateurs/animatrices, protocole sanitaire, ...

❖ Absence d'un agent pour maladie

Pour raisons de santé, une des agents travaillant à l'école sera absente à compter du 1^{er} mars. Pour palier à son absence le Conseil Municipal décide de recruter temporairement une remplaçante via le service remplacement du Centre de Gestion.

❖ Éoliennes

Suite à la présentation faite par Monsieur BELTRAN de Velocita énergies d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune de Combles lors de la réunion du 13 Février dernier, le Conseil Municipal décide de lancer une pré-étude du projet. Cette pré-étude sans coût pour la Commune ne l'engage à rien.

Délibération n° 11/2021 – Études ciblées pour qualification du secteur d'étude pour l'implantation d'éoliennes

Suite à la réunion de présentation du 13 février 2021 d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la Commune de Combles-en-Barrois, le Conseil Municipal décide de charger l'entreprise Velocita Énergies des études ciblées pour qualifier le secteur d'étude :

- pré étude pour les chiroptères
- consultation de l'Armée de l'Air et de l'Espace
- pré faisabilité foncière

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

❖ Points Travaux

Suite au diagnostic réalisé de l'amiante et du plomb ont été trouvés dans la faïence de la salle de bains et les peintures du Presbytère.

L'opération de désamiantage et de déplombage coûtera entre 10 000 et 15 0000 €.

Le carport prévu pour l'un des logements est donc mis pour l'instant en option et en fonction du chiffrage des Appels d'Offre il sera réalisé ou non.

Les lots ont été modifié en conséquence : le premier lot des Appels d'Offre est donc le lot désamiantage.

Les panneaux « Attention Chevaux » ont été commandés pour 240 €, la demande d'autorisation de voirie a été faite, dès sont retour ils seront installés.

Un devis est arrivé pour le marquage au sol des carrefours. Le marquage se ferait sous forme de stickers thermocollants au prix de 260 HT l'unité et il en faudrait 14 pour toute la Commune.

Il en sera commandé une partie qui seront apposés sur les carrefours les plus sensibles en priorité.

Un miroir sera posé en bas de la rue de l'Église sur un poteau sur le trottoir de la rue Basse. Il est a commander.

Le panneau Zone 30 situé Grande Rue en venant de Bar-le-Duc serait à déplacer pour une meilleure visibilité.

Grande Rue quelques balises en plastic sont à changer.

Rue des Cerisiers, les câbles de comptage sont installés depuis quelques semaines, les premiers chiffres vont être relevés avant de poursuivre les phases de tests des différents dispositifs.

Fleurissement du village : des hortensias et des rosiers ont été enlevés de la cour du Presbytère. Quelques rosiers seront mis le long de l'Église et au niveau du rond-point de la rue du Fer à Cheval.

Parking : la demande de prêt à été faite auprès du Crédit Agricole, une fois accordée l'acte de vente pourra être signé.

Les différentes règles en matière d'urbanisme sont à l'étude actuellement : traitements des eaux, séparateurs des huiles, ... Une étude de perméabilité est à prévoir.

Un rendez-vous aura lieu avec la DDT début Mars.

Il y aura environ 14 places disponibles sur le parking.

❖ **Élections**

Les élections départementales et les élections régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 19 Mars 2021.

Le secrétaire de séance



Le Maire

